

Internet sans fil : première plainte d'ampleur contre le Wimax en Bourgogne

JHM du
31/12/2010

Une plainte collective contre X a été déposée fin décembre auprès du procureur de la République de Dijon concernant les effets sanitaires du Wimax, technologie d'internet sans fil à haut débit développée en Bourgogne comme dans d'autres régions, a-t-on appris hier auprès de l'association Robin des toits.

Cette plainte, «la première de cette ampleur», selon l'association, rassemble plusieurs dizaines de personnes et a été initiée

par le Collectif pour la vie, une autre association locale.

Depuis la mise en service du Wimax, «les attaques de notre santé, déjà importantes du fait de la téléphonie mobile, se sont encore aggravées», indique la plainte, consultable sur le site Internet www.01net.com.

«Ces attaques entraînent un affaiblissement général et des perturbations des fonctions physiologiques et cognitives, ainsi que des douleurs fréquentes et parfois

continues, fortes et invalidantes, avec graves troubles du sommeil», poursuit la plainte.

Les plaignants demandent «que toutes dispositions soient prises d'urgence pour en faire cesser la cause, c'est-à-dire les émissions Wimax», notamment par «le remplacement de la distribution aérienne par la distribution filaire», déjà réalisée sur le territoire «à 98 %».

Des plaintes similaires doivent être déposées prochainement dans d'autres régions, a indiqué à l'AFP une porte-parole de Robin des toits.

Comme le Wifi, le Wimax, qui fonctionne par voies hertziennes,

garantit un accès sans fil à internet, mais à des débits plus élevés et avec une portée plus grande, de l'ordre de plusieurs kilomètres.

Quasi absent dans les zones urbaines, le Wimax se répand néanmoins dans les régions rurales et enclavées, grâce au soutien des pouvoirs publics.

L'association Robin des toits, qui lutte «pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil», s'est fait connaître par son action contre les antennes-relais de téléphonie mobile.